Mars 2013 **Bulletin d'information de l'arrondissement d'Anjou** Volume 40, numéro 2

Regards sur Anjou

Vous avez des questions ?
Accueil, information et orientation 514 493-8000

Vie municipale

Adoption prochaine

Plan local de développement durable d'Anjou

Établi jusqu'en 2015, le *Plan local de développement durable de l'arrondissement d'Anjou* devrait être adopté sous peu. La population a eu l'occasion de s'exprimer sur les grandes orientations lors du Forum de discussion qui s'est tenu à l'automne dernier. L'arrondissement disposera donc d'un plan réaliste basé sur les attentes de la population angevine.

Évidemment, ce plan local appuie le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2012-2015* de la Ville de Montréal. Ainsi, tout en tenant compte des particularités de l'arrondissement d'Anjou, ce plan local est fondé sur cinq orientations majeures :

- améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- assurer la qualité des milieux de vie résidentiels;
- pratiquer une gestion responsable des ressources;
- adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, les commerces et les institutions (ICI);
- améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.

Après son adoption, le *Plan local de développement durable de l'arrondissement d'Anjou* sera disponible pour consultation au bureau Accès Anjou, dans les bibliothèques de l'arrondissement, sur le site Internet de l'arrondissement ainsi que dans les bureaux de la Direction du développement du territoire et études techniques.

Une heure pour la Terre 2013

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 mars, les élus adopteront une résolution afin de confirmer la participation d'Anjou à l'événement Une heure pour la Terre qui se tiendra le 23 mars, en soirée. Le conseil convie tous les Angevins, résidants et commerçants, à appuyer l'arrondissement et à éteindre, par solidarité, toutes les lumières ce soir-là.

Éteignez vos lumières le samedi 23 mars de 20 h 30 à 21 h 30

Une fois de plus, à Anjou, les lumières seront éteintes pendant une heure dans tous les immeubles municipaux, excepté le Centre Roger-Rousseau si une activité est prévue à cette heure-là.

Cet événement se veut un acte symbolique qui réunit des millions de personnes aux quatre coins du globe dans la lutte contre les changements climatiques. La planète a besoin de l'apport de chacun d'entre nous. Participez !

Dans ce numéro

Refoulement d'égout : inspection des clapets et mesures de prévention **p. 2**

Bacs surélevés de jardinage pour aînés **p. 3**

Message de Luis Miranda

Pendant que les écoliers font relâche, l'arrondissement s'active !

Au moment où vous recevez ce bulletin, les écoliers profitent de la traditionnelle semaine de relâche. Parmi eux, plusieurs centaines participeront aux activités offertes par l'arrondissement, témoignant de notre volonté de stimuler leur intérêt pour les arts autant que pour les activités sportives et de plein air.

Pendant ce temps, nos équipes préparent activement les chantiers qui démarreront sous peu et qui contribueront à rendre nos parcs plus agréables et nos rues plus sécuritaires. Les plus jeunes apprécieront notamment les nouveaux équipements ludiques spécialement conçus pour eux, lesquels prendront place dans les parcs des Roseraies et de Verdelles.

Sur le plan de la circulation, deux chantiers importants permettront d'améliorer la chaussée et les trottoirs qui sont empruntés tous les jours avec la réfection du boulevard de Châteauneuf, entre les avenues de Peterborough et Thames, et avec les travaux d'amélioration sur la rue Bélanger à l'intersection du boulevard des Galeries-d'Anjou. Surveillez bien les panneaux qui annonceront le début des travaux.

En terminant, permettez-moi de vous rappeler que lorsque vous déneigez l'entrée de votre immeuble ou vos escaliers, le surplus de neige doit être déposé sur votre terrain et non dans la rue. C'est seulement dans le cas d'une bordée plus importante (plus de 5 cm) que vous pouvez mettre la neige sur le bord du trottoir afin qu'elle soit ramassée lors des opérations de déneigement.

Au nom de toute l'équipe de l'arrondissement d'Anjou, je vous souhaite une belle fête de Pâques !

Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville de Montréal

Regards sur Anjou

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication
Aline Boulé

Réalisation et conception graphique
Octane Stratégies

Impression
Systèmes Datamark inc.

Tirage
21 100 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes (Médiaposte)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Copyright 2013 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.

Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boulevard
Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 16 h 30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Urgence
911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146
Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

Refoulement d'égout

Inspection des clapets et mesures de prévention

Nous tenons à informer la population angevine que les **inspections dans les bâtiments ayant fait l'objet d'un refoulement d'égout ou d'une inondation après 2011** ont débuté ces dernières semaines. Les propriétaires concernés ont reçu un avis les invitant à prendre rendez-vous pour cette inspection le plus tôt possible avec l'officier responsable. Conformément au *Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout* (11-010), cette inspection est obligatoire. Si ce n'est pas déjà fait, nous les convions donc à communiquer avec le 311 à cet effet.

Protégez-vous contre les refoulements d'égout!

N'attendez pas qu'un tel sinistre survienne pour agir, demandez dès maintenant conseil à un plombier ou à un expert, pour savoir comment équiper adéquatement vos installations sanitaires (pose de clapets antiretour et autres actions simples) pour protéger votre maison. Le site Internet de la Ville de Montréal (ville.montreal.qc.ca) contient d'ailleurs bien des informations à ce sujet, notamment deux dépliants.

Voici quelques exemples d'actions à entreprendre :

- Faites poser des clapets antiretour (de type normalement ouvert ou fermé, selon qu'il s'agit d'un toit en pente ou d'un toit plat, et selon le type de votre propriété). Ces clapets doivent être facilement accessibles pour vous permettre de faire leur entretien annuel;
- Assurez-vous que la pente de votre terrain éloigne du bâtiment l'eau de ruissellement;
- Prolongez les gouttières de sorte que l'eau de pluie coule vers la végétation plutôt que vers les fondations. Mais aussi coupez l'une des gouttières et placez-la au-dessus d'un récupérateur d'eau de pluie;
- Munissez les fosses de retenue ou le puisard d'une pompe de renvoi et entretenez-les.

Les pluies diluviennes sont de plus en plus fréquentes à la belle saison : mieux vaut prévenir que guérir! Voyez-y!

Changement d'heure

Le dimanche 10 mars

Remplacez la pile de vos avertisseurs de fumée

Profitez du changement d'heure pour remplacer les piles de vos avertisseurs de fumée! Rappelons que le *Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal* stipule que :

- le propriétaire doit installer des avertisseurs de fumée à chaque étage d'un logement et les remplacer au plus tard 10 ans après la date de fabrication;
- l'entretien de l'appareil, incluant le remplacement de la pile, doit être effectué par l'occupant de l'habitation;
- dans les édifices à logements et les condos, les propriétaires doivent tenir un registre de la vérification annuelle des avertisseurs de fumée, tout comme pour la vérification du système d'alarme-incendie du bâtiment.

Un tout petit investissement pour que votre famille soit en sécurité en tout temps.

Pour de plus amples renseignements sur la prévention des incendies ou pour obtenir de judicieux conseils, visitez le site : ville.montreal.qc.ca/sim.

Congé de Pâques

Les bureaux administratifs de l'arrondissement d'Anjou seront fermés du Vendredi saint au lundi de Pâques, soit du 29 mars au 1er avril inclusivement.

Les bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou seront ouvertes le samedi 30 mars, mais fermeront leurs portes les 29 et 31 mars, ainsi que le 1er avril.

La collecte des matières résiduelles aura lieu comme d'habitude le Vendredi saint.

Bureau du citoyen

Rencontres sans rendez-vous de 9 h à midi pour discuter de tout sujet sur l'arrondissement et faire vos demandes ou vos commentaires.

Luis Miranda
Samedi 9 mars

Paul-Yvon Perron
Samedi 23 mars

Joyeuses Pâques!

Pâques est une autre occasion de célébrer en famille et entre amis. Les élus et le personnel de l'arrondissement souhaitent à toutes les familles angevines un bon congé pascal.

Venez rencontrer vos élus

Séances ordinaires du conseil d'arrondissement

Prochaines séances ordinaires **les mardis 5 mars et 2 avril**, à 19 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement.

Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest

Andrée Hénault
Conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou

Luis Miranda
Maire d'arrondissement et conseiller de ville

Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est

Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre

Sécurité civile

Adoption du PURM actualisé

Une responsabilité municipale

Conformément à la *Politique municipale de sécurité civile de la Ville de Montréal*, à la *Politique de sécurité civile de l'agglomération de Montréal* (2006) et à l'article 39 de la *Loi sur la sécurité civile*, chaque arrondissement doit adopter son plan de mesures d'urgence. Comme l'arrondissement disposait déjà, depuis plusieurs années, du **Plan d'urgence, de relève et de missions de l'arrondissement d'Anjou (PURM)**, ce dernier a fait l'objet d'une mise à jour en décembre 2012. Le nouveau plan a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 15 janvier 2013.

« Ainsi, le citoyen est le premier responsable de sa sécurité et doit se préparer à faire face à une situation d'urgence. »

Ce plan détermine les responsabilités des individus et des organismes susceptibles d'être appelés à intervenir en cas de sinistre, soit les élus, les membres de la direction et le personnel de l'arrondissement, ainsi que les personnes-ressources des institutions, des regroupements et des organismes concernés. L'arrondissement s'assure de cette façon de pouvoir venir en aide rapidement et efficacement aux citoyens si les mesures d'urgence devaient être déployées.

Une responsabilité citoyenne

L'adoption de ce plan ne doit pas occulter le fait qu'au Québec, la sécurité civile repose sur un partage clair des responsabilités entre les citoyens, les entreprises, les municipalités et le gouvernement du Québec. Ainsi, le citoyen est le premier responsable de sa sécurité et doit se préparer à faire face à une situation d'urgence. Il doit notamment pouvoir **subvenir aux besoins de sa famille pendant trois jours** et avoir préparé un plan d'évacuation, une trousse de secours pour la maison, une autre pour la voiture...

Pour en savoir plus à ce sujet : consultez le site de la Sécurité civile au www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/se-preparer-aux-sinistres.

Investissement

Réaménagement d'un secteur du parc des Roseraies

Près de 600 000 $ investis

Un secteur du parc des Roseraies fait présentement l'objet d'une cure de rajeunissement. Les travaux portent principalement sur les aires de jeux et leur environnement immédiat (gazebo, tables de pique-nique, sentiers, mobilier urbain et éclairage). De nouveaux modules de jeux pour les 2 à 5 ans et les 6 à 12 ans y prendront place. De plus, sur une section de la butte de gazon, deux rangées de bancs seront aménagées pour créer une sorte de petit théâtre extérieur.

Mentionnons qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 décembre 2012, deux contrats ont été octroyés à cette fin. Le premier a été attribué à Tessier Récréo-parc inc. pour la fourniture et l'installation de jeux pour une somme de 138 861,64 $ (taxes incluses). Le second, représentant un montant de 457 830,45 $ (taxes incluses) a été accordé à Tro-Chaînes inc. afin de réaménager le parc et les aires de jeux. Ces travaux relèvent du Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) de la Ville de Montréal, de qui l'arrondissement se verra allouer une subvention.

Ces nouvelles installations devraient être terminées pour la fin juin. Elles seront sûrement prises d'assaut par les services de garde des écoles adjacentes et les garderies situées à proximité du parc qui ont été consultés sur les améliorations qui répondraient le mieux aux besoins de leur jeune clientèle!

Agriculture urbaine

Inscriptions aux jardins communautaires

L'arrondissement d'Anjou encourage la pratique du jardinage en mettant six jardins communautaires à la disposition de ses résidants. Quatre sont situés dans les parcs André-Laurendeau, des Roseraies, Lucie-Bruneau et de Spalding. Un autre se trouve derrière l'église Notre-Dame d'Anjou. Le sixième, aménagé à l'angle des boulevards de Châteauneuf et Roi-René, est réservé aux personnes de 50 ans et plus.

Les détenteurs d'un jardinet en 2012 qui ne se sont pas inscrits l'automne dernier doivent le faire le **mardi 9 avril,** entre 18 h 30 et 19 h 30, au sous-sol de l'édifice municipal du 7500, avenue Goncourt. Les nouveaux jardiniers pourront s'inscrire le même jour et au même endroit, mais entre 19 h 30 et 20 h.

Prévoir des frais d'inscription de 15 $ payables en espèces seulement : 5 $ pour l'inscription et 10 $ de caution pour obtenir une clé. Cette caution sera remboursée à la personne qui ne désire plus jardiner lorsqu'elle rendra la clé si le jardinet a été bien nettoyé.

Mentionnons que la priorité est accordée aux résidants de l'arrondissement, en raison du nombre limité de jardinets. **La carte de citoyen et une preuve de résidence** (permis de conduire, facture de services publics, etc.) sont **obligatoires lors de l'inscription**.

Renseignements : 514 493-8200 (jour) ou 514 493-8223 (soir).

Sécurité routière

Si je suis piéton...

- Je m'assure de voir, d'entendre et d'être vu
- Je traverse aux intersections
- Je respecte les feux de circulation
- Je suis attentif en traversant la rue
- Je me tiens à distance des véhicules lourds
- Je traverse au bon endroit au bon moment

Pour en savoir davantage, visitez le site ville.montreal.qc.ca/anjou

SPVM

Anjou Montréal

Municipalités amies des aînés-Anjou

Bacs surélevés de jardinage pour aînés

Quelques bacs surélevés (environ 30 po de haut) sont à la disposition des aînés qui souhaitent jardiner debout et faire pousser de petits légumes et des fines herbes. Ces bacs se trouvent au jardin communautaire des Roseraies situé sur l'avenue des Jalesnes, à l'arrière du terrain de tennis.

Ce projet s'inscrit dans la démarche MADA-Anjou (Municipalités amies des aînés) qui vise à offrir aux aînés des villes mieux adaptées à leurs besoins et qui leur permettent de vivre une retraite active.

Renseignements : Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, au 514 493-8200.

Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est • 514 493-8271

Tout commence... É.L.É par quelques lettres!

Lire des histoires à votre enfant aide au développement de son langage

Activités adultes

Rencontre interactive pour immigrants

Vendredi 15 mars à 10 h 30
Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil

Vous venez de vous établir au Québec? Vous êtes à la recherche d'un emploi, d'une école? Vous vous posez des questions sur votre nouvelle réalité? Les bibliothèques d'Anjou vous invitent à une séance d'information présentée par ALPA, un organisme qui offre gratuitement des services adaptés aux besoins des immigrants pour qu'ils puissent s'intégrer au Québec et s'y épanouir pleinement.

Les lundis rencontres

Conférence : Les principes de base de la lecture rapide stratégique

18 mars à 10 h
Bibliothèque Jean-Corbeil

Désirez-vous améliorer votre temps de lecture? Souffrez-vous d'inconfort en lisant? Le conférencier Raymond-Louis Laquerre vous donnera à la fois des outils pour lire plus rapidement et pour prendre de saines habitudes de lecture, il enseigne la lecture rapide stratégique depuis plus de 30 ans.

Conférence sur les médias sociaux (Facebook, Twitter, etc.)

Mardi 26 mars à 10 h
Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil
Inscription auprès du bibliothécaire de référence.

Vous voulez mieux connaître le fonctionnement des médias sociaux, leurs usages et les risques qu'ils comportent pour vous ou pour vos enfants? Cette conférence vous dressera un portrait global de ces médias numériques.

Activités jeunesse

Les débrouillards

Dominos et catapultes

Dimanche 24 mars à 13 h 30
Bibliothèque Jean-Corbeil, section jeunesse
Pour les 6 à 12 ans
Inscriptions obligatoires dès le 1er mars

Une animation à la fois scientifique, instructive et ludique! Apprendre n'a jamais été aussi divertissant!

La grande finale du concours É-LISEZ-MOI!

Jeudi 21 mars à 17 h
Bibliothèque Jean-Corbeil

Le concours **É-lisez-moi** prend fin par un grand débat entre les participants qui se tiendra le **21 mars prochain, à 17 h**! Venez voir nos jeunes débatteurs défendre avec ardeur leur roman préféré devant un jury composé de quatre personnalités. Une cinquième voix aura le droit de vote : celle du public! Qui remportera **La carte shopping!MD** Cadillac Fairview offerte par les Galeries d'Anjou d'une valeur de 500 $? L'événement est ouvert à tous, venez encourager nos jeunes lecteurs!

Activités culturelles

I Musici de Montréal

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

Passion musicale

Jeudi 11 avril à 19 h 30
Église Jean XXIII, 7 101, avenue de l'Alsace

Une rafraichissante envolée musicale sous la direction artistique de Jean-Marie Zeitouni. Découvrez I Musici de Montréal en version 19 cordes interprétant des œuvres issues des périodes moderne et romantique. L'enthousiasme du public et l'éloge de la critique confirment la place qu'occupe l'orchestre de chambre sur les scènes nationale et internationale.

Coût du billet : 10 $, en vente dans les bibliothèques d'Anjou

Lapidoux et la fleur magique

Samedi 23 mars à 10 h 30
Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil
Pour les 4 à 8 ans

Le joueur de tour Zébulon a jeté un sort aux arbres cacaoyiers! C'est Zozo, le plus coloré des perroquets de la Forêt fantastique, qui vient tout juste d'annoncer à ses amis cette triste nouvelle. Les cacaoyers, arbres d'où provient la poudre de cacao, sont maintenant rendus inexploitables! Lapidoux, un lapin qui a plusieurs tours dans son sac, a heureusement l'aide de ses amis les enfants!

Exposition *Disparaître* de Wang

15 mars au 13 avril
Galerie d'art Goncourt (7500, avenue Goncourt)

L'artiste peintre Wang dévoile quelques toiles de sa collection *Disparaître*. Son geste est parfois spontané, parfois minutieusement calculé, mais il s'arrête lorsqu'il trouve l'équilibre. Cette exposition représente l'état d'esprit à travers lequel l'artiste cherche à se soustraire de toutes les distractions sociales lorsqu'il entre en processus de création. Un peintre émergent du milieu artistique montréalais à découvrir. **Le vernissage se tiendra le 15 mars de 18 h à 22 h** en présence de l'artiste.

Entrée libre aux heures habituelles d'ouverture de la bibliothèque Jean-Corbeil, excepté les mercredis où la galerie fermera à 18 h.